



## L'ACTUALITE MUNICIPALE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE

#### LISTE DES DELIBERATIONS VOTEES AU AU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2022

Selon les dispositions de l'article L.2121-25 du CGCT  
Applicable par renvoi de l'article L.5711-1 du CGCT  
Mise en ligne sur [www.aranc.info](http://www.aranc.info) : 17/11/2022  
Affichée le : 17/11/2022

N° de la délibération	Objet	Votes
2022-024	Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes, relatives à la gestion de la Communauté d'Agglomération-Haut-Bugey Agglomération – Exercices 2015 et suivants	Adoption à l'unanimité
2022-025	Modalités de publicité des actes pris par les Communes de moins de 3 500 habitants	Adoption à l'unanimité
2022-026	Indemnité d'astreinte employé communal Travaux de déneigement hiver 2022/2023	Adoption à l'unanimité
2022-027	Travaux déneigement et salage 2022/2023	Adoption à l'unanimité
2022-028	Participation à l'annonce de recherche de Médecins à Plateau d'Hauteville	Adoption à l'unanimité
2022-029	Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune d'Aranc à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2022	Adoption à l'unanimité

Nous vous rappelons que le Procès Verbal de chaque conseil municipal est publié sur le site internet de la commune ([www.aranc.info](http://www.aranc.info)) et affiché sur le panneau officiel à Aranc.

### CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



*Dépôt de gerbe au monument aux morts d'Aranc par MCI Savey Gareat et Pascale Agaty.*



*L'association Ain Corps 01 et le porte drapeau JF Julliard*

Nous remercions toutes les personnes qui ont eu le courage de se déplacer pour assister à cette cérémonie du souvenir. A l'heure où de nouveau la guerre frappe aux portes de l'Europe, il est nécessaire de rappeler l'histoire.

## SERVICE TECHNIQUE



### Le Noël avant l'heure au service technique !

L'employé communal ne peut que se féliciter d'avoir reçu une élagueuse perche qui lui facilitera la tâche pour l'élagage de nos chemins communaux et sentiers pédestres et un souffleur qui lui permettra de nettoyer correctement les différents lieux de notre commune. Le montant HT de ce matériel est de 973.33 €.

### Illuminations et sapin de Noël :



La pose des illuminations a été réalisée par l'entreprise Mourier avec l'aide de l'employé communal et JP Montjouvent. Afin que les motifs restent mieux fixés au poteau en cas de vent, nous avons changé toutes les attaches pour un montant de 2 210.25 € HT.

Le sapin de Noël a été mis en place devant la mairie par D. Besson et JP Montjouvent. Compte tenu de l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h et du coût de l'énergie, le conseil municipal a décidé d'appliquer ces horaires aux illuminations de Noël et de dresser qu'un seul sapin devant la mairie.

## SERVICE A LA POPULATION

### Installation d'un défibrillateur :



Conformément au budget 2022 et voté par l'ensemble du conseil municipal, un défibrillateur a été posé sur le hameau de Rougemont devant l'ancienne école, rue du quart Bozon. Une formation (ci contre) a été proposée aux habitants de la commune, elle s'est déroulée dans la salle des fêtes d'Aranc. Coût du défibrillateur : 2 019.83 € HT. L'installation électrique a été réalisée par JP Montjouvent.



## VIE DE LA COMMUNE

### ETAT CIVIL

### Décès :



**Claude GROBAS dit « LA LOI »** nous a quittés le 28 septembre 2022 à Lyon à l'âge de 72 ans.

Il s'est éteint après une longue maladie. Il aura marqué de son empreinte la vie communale durant 35 ans. Il était la mémoire vivante de notre commune durant cette période.

Il est entré au service de la mairie en avril 1975 comme ouvrier d'entretien de la voie publique et garde champêtre. Il a quitté ses fonctions en mai 2010 à l'âge de la retraite.

Il fut chef de Corps du CPINI (pompier) de novembre 1999 à décembre 2006.

*Merci Claude pour ton implication dans la vie communale.*